

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES
PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le lundi, 8 août, à 19h30 au 32, rue Principale Sud à Saint-Jean-de-Dieu.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : D'autoriser une marge latérale de 4 mètres plutôt que de 6 mètres telle que prescrite pour l'implantation d'un bâtiment accessoire en forme de dôme.

Identification du site concerné : 56, rue Gauvin est (Propriété de Bélisle Portes et fenêtres architecturales), sur le lot 5674461.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu,
ce 21^e jour de juillet deux mille vingt-deux.



Directeur général